

## Fiche d'inscription Formations professionnelles 2019

A retourner

Par courrier: Familles Rurales de l'Ain, 20 rue de la Basilique,

01000 Bourg-En-Bresse

Par email: formation.ain@famillesrurales.org

FORMATION				
Intitulé de la formati	on:			
			☐ Tarif Hors Familles Rurales	
Code formation : F		Formation datée	Formation à la carte	
Si formation à la carte, j'accepte d'accueillir des participants d'autres structures : Oui  Non				
PARTICIPANT				
NOM:		Prénom :		
Fonction :				
Tél. :	Tél. : E-Mail :			
STRUCTURE / EMPLOYEUR				
Nom de la structure :				
Tél. : E-Mail :				
SIRET:				
REGLEMENT				
TARIFS	Familles Rurales 01	Hors Familles Rurales 01	Formations à la carte	
Tarif par stagiaire	110 €	135 €	+10€ / stagiaire	
Ci-joint un chèque é de <i>Familles Rurales</i>		èglement à réception e facture	Règlement par virement RIB : 17806 00420 05995088000 78 IBAN : FR 76 1780 6004 2005 9950 8800 078 Code BIC : GRIFRPP878	
		-		
Cachet et signature de l'employeur Signature du stagiaire			du stagiaire	



## Formations professionnelles Familles Rurales de l'Ain

Modalités pratiques et conditions Générales de vente

A réception de ce bulletin la Fédération Familles rurales de l'Ain vous adresse un courrier ou un courriel validant votre demande d'inscription.

Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée. Chaque participant recevra une convocation par email.

Chaque formation fait l'objet d'une convention de formation entre la Fédération Familles rurales de l'Ain et l'organisme inscrivant des stagiaires dans le cadre de la formation professionnelle continue. En fin de session, une fiche d'évaluation sera remise à chaque participant pour qu'il exprime son niveau de satisfaction sur la formation suivie. Les fiches seront remises au formateur et analysées afin d'ajuster le contenu et les attentes.

Toute formation commencée est due en totalité.

Les prix affichés comprennent : l'animation de la formation, la remise d'outils pédagogiques, une fiche d'évaluation et le déplacement du formateur dans le département de l'Ain.

Ne sont pas inclus : les frais de transport, d'hébergement, de repas des stagiaires.

Chaque organisme recevra une **facture** de la Fédération Familles rurales de l'Ain, ainsi qu'une **attestation de participation** dans les trois semaines suivant la formation. En cas de prise en charge par un OPCA, c'est à vous de réaliser les démarches pour connaître les modalités de remboursement. La fédération fera de son coté le nécessaire pour mettre à disposition de l'OPCA les éléments nécessaires au bon remboursement de la formation.

La Fédération des Familles rurales de l'Ain n'encaisse pas les chèques avant le lendemain de la formation.

Toute **modification** relative à l'inscription doit parvenir à la Fédération Familles Rurales de l'Ain par mail à l'adresse suivante : <u>formation.ain@famillesrurales.org</u>. La Fédération Familles Rurales de l'Ain fera au mieux pour tenir compte des modifications, elle reste cependant seule juge de les accepter ou non.

En cas **d'annulation** par le participant 10 jours avant la date de la session de formation, la Fédération Familles rurales de l'Ain facture 70% du montant de la session et 100% si l'annulation se fait moins de 10 jours avant la date de la session. La formation pourra néanmoins être remboursé en totalité en cas de force majeur dûment justifié par le participation. La Fédération Familles Rurales de l'Ain est seule juge des annulations relevant du cas de force majeur.

La Fédération des Familles rurales de l'Ain se réserve la possibilité de modifier la date et le lieu de la formation, notamment en cas de nombre insuffisant de participants qui s'élève au minimum de 2. Dans ce cas, la Fédération Familles rurales de l'Ain vous propose une autre date, soit vous retourne la somme déjà versée, sans autre forme de dédommagement.

SIRET: 405 135 344 00027. Organisme de formation enregistré sous le n° 84 01 01797 01